

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 169 Subvention (5 500 euros) à deux associations de jeunesse et signature d'une convention avec l'une d'elles (14e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose deux subventions et une convention à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO (12345/2017_00979) Maison de la Formation – 10, avenue du Noyer Lambert - Massy (91).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 3 000 euros au titre de l'exercice 2017 pour son projet « Droits et Insertion ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association Cie Bouche à Bouche (12107/2017_04308) 2-4, rue du Général Humbert (14e), pour son projet « Culture selfie(s) cabaret(s) et débattons dans les rues ».

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO